

MAIRIE DE CLAIX

Direction Education
Jeunesse et Sport



APPEL À PROJETS

Soutien aux projets portés par les jeunes Claixois

Publics concernés

Jeunes claixois(es) agé(e)s de 16 à 25 ans :
Apprenti, Étudiant, Jeune actif, Lycéen constitués en association ou adhérents à une association claixoise.
Pour être éligible, il faut que votre résidence principale soit sur la commune de Claix.

Domaines éligibles

Engagement et citoyenneté, vie locale, humanitaire et solidarité, développement durable...
La Ville de Claix souhaite développer une politique visant à soutenir l'autonomie et l'initiative des jeunes dans tous les domaines et favoriser ainsi la créativité et l'innovation.





APPEL À PROJETS



MAIRIE DE CLAIX
Direction Education
Jeunesse et Sport



QUAND ?

Echéances

Les formulaires de demandes devront être déposés en mairie de Claix et seront étudiés au fur et à mesure. Des commissions sont organisées tout au long de l'année.

Note : Le formulaire de demandes des projets est accessible depuis le bas de ce document. Le chargé de mission du service Jeunesse et Citoyenneté sera disponible pour vous aider à remplir ce document et à trouver d'autres sources de financement.

POUR QUI ?

Bénéficiaires

- **Claixois(e) âgé de 16 à 25 ans inclus**
- **Le projet est réalisé seul ou en groupe, au titre d'une association (loi 1901)**

Projets éligibles :

Le projet peut s'inscrire dans différents domaines : Engagement et citoyenneté, vie locale, humanitaire et solidarité, développement durable...

Ne sont pas éligibles :

- Les projets des lycées pour des voyages scolaires, des séjours linguistiques ou des projets culturels
- Les dépenses d'investissement
- Les projets entrant dans le cadre d'une formation scolaire, universitaire ou y concourant à titre obligatoire ou optionnel (ex projets « tutorés »)
- L'organisation de galas de fin d'années ou les soirées festives
- Les manifestations récurrentes de type 4L Trophy, courses croisière...
- Les dépenses de création et de fonctionnement de l'association

Objectifs

Au titre du dispositif « Claix Initiatives Jeunesse », la mairie de Claix soutient les projets de jeunes clairois âgés de 16 à 25 ans pour des projets individuels (si intérêt général) ou sous forme de structures associatives.

Ces projets peuvent avoir pour thèmes : l'engagement et la citoyenneté, l'humanitaire, la solidarité locale ou internationale et le développement durable.

POUR QUOI ?

Modalités

COMMENT ?

Modalités d'intervention :

L'aide de la commune de Claix est apportée sous la forme d'une subvention versée directement au(x) demandeur(s) structuré(s) en association loi 1901.

Financement :

L'aide communale est plafonnée à 2 000 € et ne peut excéder 50 % du budget prévisionnel. Elle est déterminée en fonction du budget prévisionnel et de la participation éventuellement attendue de la part d'autres co-financeurs (collectivités locales, entreprises, associations...). Le montant global des recettes pourra intégrer notamment les contributions volontaires en nature, dans la mesure où celles-ci sont objectivement quantifiées selon les règles en vigueur au plan national. La capacité d'autofinancement du projet est également déterminante.

Modalités de candidature :

ETAPE 1 - Télécharger le formulaire de demande sur le site de la mairie de Claix. Egalement en pièce jointe. Il est important que vous détailliez au maximum votre projet.

ETAPE 2 - Renseigner le formulaire en détaillant votre projet. Sur cette étape, vous pouvez être soutenu par les agents de la collectivité. Prendre contact avec le service jeunesse de la commune.

ETAPE 3 - Dépôt du dossier en mairie et passage en commission. Seuls les dossiers complets seront examinés.

Les pièces du dossier :

- Formulaire de demande
- Liste des justificatifs à fournir
- Règlement d'intervention

MAIRIE DE CLAIX
Direction Education
Jeunesse et Sport



S. Com - Mairie - 01/2021



www.ville-claix.fr



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Claix 2021

Important

Ce dossier peut être transmis soit par email
à dejs@ville-claix.fr, soit au format papier déposer
en mairie à l'attention du service Jeunesse.

Fin du dispositif

31 décembre 2025
ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.



**DOSSIER DE
DEMANDE DE SUBVENTION**
Claix 2021



MAIRIE DE CLAIR
Direction Education
Jeunesse et Sport



Descriptif du projet

Titre du projet :

Présentation synthétique du projet (deux - trois phrases maximum) :

Présentation détaillée du projet :

Objectif du projet :

Thématique(s) (humanitaire, vie locale, solidarité Internationale, développement durable...) :

Déroulement du projet :

Date(s) :

Lieu(x) :

Restitution du projet (expo, film, documentaire, soirée de restitution...) :

Et ensuite ? Quel prolongement ou quelle suite à ce projet ?

Nombre de jeunes impactés par le projet :

Nombre de jeunes ayant mis en œuvre le projet :

Nombre de jeunes ayant bénéficié du projet (hors mise en œuvre) :

Encadrement et accompagnement du projet

Disposez-vous d'encadrants salariés pour ce projet :

Si oui, merci d'indiquer leur formation/qualification :

Disposez-vous de bénévoles participant au projet :

Si oui, merci d'indiquer leur nombre :

Des professionnels extérieurs interviennent t'ils dans le projet :

Si oui, merci de préciser leur(s) domaine(s) de compétence(s) :

Si oui, merci de préciser leur(s) structure(s) de référence : ...



**DOSSIER DE
DEMANDE DE SUBVENTION**
Claix 2021



MAIRIE DE CLAIR
Direction Education
Jeunesse et Sport



Descriptif du projet

Titre du projet :

Présentation synthétique du projet (deux - trois phrases maximum) :

Présentation détaillée du projet :

Objectif du projet :

Thématique(s) (humanitaire, vie locale, solidarité Internationale, développement durable...) :

Déroulement du projet :

Date(s) :

Lieu(x) :

Restitution du projet (expo, film, documentaire, soirée de restitution...) :

Et ensuite ? Quel prolongement ou quelle suite à ce projet ? ..

Nombre de jeunes impactés par le projet :

Nombre de jeunes ayant mis en œuvre le projet :

Nombre de jeunes ayant bénéficié du projet (hors mise en œuvre) :

Encadrement et accompagnement du projet

Disposez-vous d'encadrants salariés pour ce projet :

Si oui, merci d'indiquer leur formation/qualification :

Disposez-vous de bénévoles participant au projet :

Si oui, merci d'indiquer leur nombre :

Des professionnels extérieurs interviennent t'ils dans le projet :

Si oui, merci de préciser leur(s) domaine(s) de compétence(s) :

Si oui, merci de préciser leur(s) structure(s) de référence :

Budget prévisionnel

Montant total du budget prévisionnel :

Montant demandé à la commune de Claix :

Autres financements sollicités :



**DOSSIER DE
DEMANDE DE SUBVENTION**
Claix 2021



MAIRIE DE CLAIX
Direction Education
Jeunesse et Sport



RAPPEL : Vous devez impérativement nous transmettre l'ensemble des pièces listées ci-dessous dans l'annexe 1.

Parmi ces pièces, vous devez notamment nous transmettre un budget prévisionnel de votre projet. Vous trouvez un modèle, à titre d'exemple, en annexe 2.

*Pas de panique !
La DEJS vous aidera
à remplir le tableau.*

Annexe 1

Liste complète des pièces à joindre à votre dossier

Pour que votre dossier de demande de subvention soit instruit, vous devez obligatoirement fournir les documents suivants :

- Les Statuts de l'association mis à jour (le cas échéant)
- La liste des porteurs du projet (NOM-Prénom-âge-situation)
- La Fiche INSEE (avis de situation au répertoire SIRENE) de l'association
- Le récépissé de déclaration de votre association à la Préfecture
- Les références de parution de votre association au Journal Officiel (JO) (cliquez ici pour vous rendre sur le site du JO)
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur ou de l'association, RIB de moins de 2 mois avec logo de la Banque
- Un Budget prévisionnel détaillé (voir modèle ci-dessous)
- Autres supports descriptifs de l'opération (le cas échéant) : Photos, vidéos, etc.
- Pour les projets étudiants, joindre une attestation du responsable de la formation précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire.

L'ensemble des éléments doit être envoyé à l'adresse :
dejs@ville-claix.fr

IMPORTANT !

N'oubliez pas de préciser dans l'objet de votre mail :

- Claix Initiatives Jeunesse
- Le titre de votre projet

Tout dossier incomplet ou non signé ne sera pas instruit.

Annexe 2 - Exemple de Budget prévisionnel

CHARGES	MONTANT	PRODUITS (4)	MONTANT
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de service		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et fournitures			
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Vente de marchandises	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures		Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Sous traitance générale		Ville de Claix	
Locations -Entretien et réparation		Intercommunalité	
Assurance / Documentation		Département	
62 - Autres services extérieurs -		Région	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Organismes sociaux (CAF, à détailler):	
Publicité, publication		Fonds européens	
Déplacements		Partenariats privés :	
Services bancaires, autres		- Mécénats	
Frais postaux et de télécommunications		- Sponsoring	
63 - Impôts et taxes		Autres recettes (précisez)	
Impôts et taxes sur rémunération			
64- Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération des personnels		Cotisations	
Charges sociales		Dons manuels- Mécénat	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
TOTAL CHARGES	€	TOTAL PRODUITS	€
CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	€	TOTAL	€

SOUTIEN AUX PROJETS PORTES PAR LES JEUNES CLAIKOIS : « CLAIX INITIATIVES JEUNESSE »



**DOSSIER DE
DEMANDE DE SUBVENTION**
Claix 2021



MAIRIE DE CLAIK
Direction Education
Jeunesse et Sport

ARTICLE 1 – OBJECTIFS

Afin de valoriser l'autonomie, l'esprit d'entreprendre et la créativité, la Ville de Claix soutient les projets de jeunes organisés sous forme de structures associatives.

ARTICLE 2 – BENEFICIAIRES

Les candidats sont âgés de 16 à 25 ans inclus et résident à Claix. A l'initiative du projet et porteurs de l'action, ils doivent être organisés sous forme associative (Associations loi 1901).

ARTICLE 3 - CRITERES D'ELIGIBILITE

Le projet peut s'inscrire dans différents domaines et notamment : Engagement et citoyenneté, vie locale, humanitaire et solidarité, développement durable... A toutes les étapes de l'instruction du dossier, l'implication des porteurs du projet et leur motivation doivent être mises en avant. Ne sont pas éligibles :

- Les projets des lycées pour des voyages scolaires, séjours linguistiques ou des projets culturels
- Les dépenses d'investissement
- Les projets entrant dans le cadre d'une formation scolaire, universitaire ou y concourant à titre obligatoire ou optionnel (ex projets « tutorés »)
- L'organisation de galas de fin d'années ou les soirées festives
- Les manifestations récurrentes de type 4L Trophy, courses croisière...
- Les dépenses de création et de fonctionnement de l'association

ARTICLE 4 - MONTANT DE L'AIDE COMMUNALE

L'aide de la commune est apportée sous la forme d'une subvention versée à l'association. Cette aide est déterminée en fonction du budget prévisionnel et de la participation éventuellement attendue de la part d'autres co-financeurs (collectivités locales, entreprises, associations...). Le montant global des recettes pourra intégrer notamment les contributions volontaires en nature, dans la mesure où celles-ci sont objectivement

quantifiées selon les règles en vigueur au plan national. La capacité d'autofinancement du projet est également déterminante. Le montant de l'aide régionale attribuée est compris entre 500 € minimum et plafonné à 2 000 € et ne peut excéder 50 % du budget total du projet.

ARTICLE 5 - DEPOT DES PROJETS

Le dépôt des projets s'effectue de manière dématérialisée par le biais d'un formulaire de demande de subvention téléchargeable sur le site web de la mairie ou à retirer directement en mairie. Après vérification, par les services de la commune, de l'éligibilité de leur demande, les jeunes présentent leur projet au jury « Claix Initiatives Jeunesse », composés de représentants de la collectivité. Ce jury se réunit tout au long de l'année (dates à venir) selon des modalités qui pourront varier en fonction de la nature et du nombre de dossiers déposés (présentation vidéo, auditions, ...). Une notification est ensuite adressée au responsable du projet en indiquant le montant de l'aide attribuée ainsi que l'échéance de sa réalisation. Une fois le projet achevé, l'utilisation de la subvention communale fait l'objet d'un bilan qui devra être adressé à la ville de Claix au plus tard trois mois après la réalisation de l'action.

ARTICLE - 6 - ENGAGEMENT DES JEUNES

Les bénéficiaires du dispositif « Claix Initiatives Jeunesse » s'engagent :

- à mentionner le soutien de la commune sur les outils et supports de communication liés au projet
- à informer la municipalité de Claix de tout changement de nature à modifier les activités et le projet présentés dans le dossier de candidature
- à partager leur expérience et à participer à toute forme de communication autour de ce dispositif (télévision, radio, Internet, presse écrite)
- à fournir à la commune un bilan de l'action dans les trois mois suivant sa réalisation
- à restituer tout ou partie de la subvention attribuée, en cas de non-réalisation totale ou partielle du projet dans un délai d'un an.

Nom, prénom et statut du représentant de l'association :

.....
.....
.....

Signature :

